

ATTESTATION RELATIVE AUX ALLERGÈNES

PARADOXE AF

LISTE DES SUBSTANCES ALLERGÈNES SELON LES DIRECTIVES 2003/89/CE (ANNEXE III BIS) ET 2006/142/CE :

Présence de la substance dans le produit ci-dessus :

Céréales contenant du gluten (à savoir Blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées), et produits à base de ces céréales.	Absence
Crustacés et produits à base de crustacés.	Absence
Œufs et produits à base d'œufs.	Absence
Poissons et produits à base de poissons.	Absence
Arachide et produits à base d'arachides.	Absence
Soja et produits à base de soja.	Absence
Lait et produits à base de lait (y compris le lactose).	Absence
Fruits à coques (à savoir amandes, noisette, Noix, noix de cajou, noix de pécan, noix du Brésil, pistaches, noix de Macadamia et noix du Queensland), et produits à base de ces fruits.	Absence
Céleri et produits à base de céleri.	Absence
Moutarde et produits à base de moutarde.	Absence
Graines de sésame et produits à base de graines de sésame.	Absence
Anhydride sulfureux et sulfites en concentration > 10 mg/kg ou 10 mg/L (exprimées en SO₂).	Absence
Lupin et produits à base de lupin.	Absence
Mollusques et produits à base de mollusque.	Absence

Je, soussigné Bertrand PELTIER, Responsable Qualité de la Société PRÉDEL, atteste qu'il n'a été constaté ou rapporté aucune réaction de type allergique due à ce produit ou à l'un de ses composants.

Bertrand PELTIER
Responsable Qualité PREDEL

